# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**réunie le samedi 28 septembre 2024**,

à partir de 15 heures, dans la **s**alle polyvalente de la Mairie de Vieux-Moulin

Remerciements du président de l'association à Madame le Maire de Vieux-Moulin pour son accueil et explication des raisons de notre Assemblée générale « en exil » :

Toutes les réservations de salles que nous avions faites depuis un an, et qui nous avaient été confirmées à plusieurs reprises par écrit, ont été annulées, sans aucune explication, quinze jours avant la conférence du professeur Minnaert, sur la villa Marcot, programmée le 11 mai 2024.

Je vois deux explications possibles à cette regrettable décision, qui nous a coûté pas moins de 500 euros. Il s'agit soit d'une mesure de rétorsion à la suite de la publication de notre lettre ouverte au maire, lui demandant de renoncer à la vente de l'annexe de l'église anglicane ; soit, plus sûrement, d'une brimade en réaction à un court passage – deux lignes ! – d'un courrier strictement interne à l'association, où je donnais notre point de vue sur le CILQ (comité de quartier) Les Avenues-Saint-Lazare-Les Veneurs-Les Sablons (*sic*), auquel plusieurs membres du Bureau, et moi-même, avions participé avec une insatisfaction grandissante, avant de nous retirer avec discrétion, pour éviter toute polémique[1]. Ces appréciations, qu'en effet je ne souhaitais pas rendre publiques afin de respecter la stricte neutralité à laquelle je m'astreins depuis 12 ans, m'ont pourtant valu deux attaques *ad hominem*, furibondes et infondées, lors de réunions publiques, de la part d'un élu municipal, en charge de notre quartier et membre de notre association. Un journaliste du *Courrier picard*, intrigué par ces diatribes peu compréhensibles, m'a demandé des explications et permis de répondre[2], de manière modérée et argumentée, à ces mises en cause qui n'avaient pas le sens

[1] Les débats du CILQ auquel nous avons participé étaient mal conduits et mal préparés, les informations demandées en vue de ces réunions étaient incomplètes ou biaisées et le tout était orchestré par un président de séance sans charisme ni compétences, qui n'avait pas été élu et dont la préoccupation essentielle était de plaire aux élus et de couper la parole aux intervenants. *In fine*, nos propositions ayant été mises sous le boisseau, nous avons choisi collectivement de quitter cette instance où nous perdions notre temps. Après notre départ, certaines de nos propositions, qui relayaient fidèlement le point de vue des habitants du quartier des Avenues auprès de la Municipalité, furent reprises et appliquées : comprenne qui pourra …

[2] *Courrier picard*, 25 mai 2024, p. 14 : « Les comités de quartier remis en question ».

commun, il faut bien le dire, et ne me répondaient pas sur le fond (en particulier à propos du coût des CILQ[3]).

A la suite de cette mesure, j'avais adressé à Monsieur Marini un courrier recommandé, lui demandant les raisons de sa décision afin de les porter aujourd'hui à votre connaissance : la mairie ayant « rétropédalé » dès réception de cette lettre et des salles nous ayant été de nouveau proposées, j'ai abandonné l'idée d'un recours devant le Tribunal administratif, tout en déclinant l'offre qui nous était faite : nous avions en effet tout de suite trouvé plusieurs salles de remplacement, dont l'annexe de la mairie de Vieux-Moulin qui nous accueille aujourd'hui.

Merci, de nouveau, Madame le Maire.

Comme vous le voyez, l'association des Avenues de Compiègne fera connaître son point de vue, quoiqu'il en coûte, et sans se laisser intimider, lors du débat public de la campagne pour les prochaines élections municipales. Nous veillerons bien sûr à rester neutre, comme toujours, dans le respect de la diversité de points de vue de nos adhérents : seuls nous importent en effet le Bien commun des Compiégnois, la sauvegarde du Patrimoine des Avenues, la qualité de vie dans notre quartier et le point de vue de ses habitants.

Nous confessons volontiers que la politique politicienne d'intérêt local et ses petites polémiques nous est parfaitement indifférente.

- Remerciements au conférencier et à l'assistance.

## 1. Rapport moral :

### a. Notre action culturelle et conviviale en 2023 :

Les conférences que nous avons organisées :

- Antoine Bruneau, *Au service du Pape roi* (conférence sur les Zouaves pontificaux, en hommage au comte Du Puget, qui fit construire en 1882 l'hôtel particulier du 22, avenue Thiers). Cette conférence a été prononcée dans l'ancienne église anglicane, le samedi 1er avril 2023 dans l'après-midi.

[3] Précisément le coût de l'agence mobilisée pour le lancement de cette décevante instance.

- Alice Bravard, *Le Grand monde parisien à la Belle Époque,* conférence prononcée à l'issue de notre Assemblée générale 2023, qui s'est tenue à la Maison de l'Europe, le samedi 1er juillet dans l'après-midi.

- Notre *Garden-party* de fin d'été 2023 s'est déroulée sous un soleil éclatant le dimanche 10 septembre, à partir de 17 heures. Plus de 60 personnes sont venues discuter, boire un verre et grignoter sur le Rond-Royal, en toute amitié.

La journée Evelyn Waugh :

- Le samedi 14 octobre, nous avons organisé, toute la journée, à la Bibliothèque Saint-Corneille une *Journée Evelyn Waugh*, en association avec les Bibliothèques de la Ville de Compiègne, sous la présidence d'honneur de *Sir* Michael Edwards, de l'Académie française, qui venait de rejoindre le comité d'honneur de notre association. A cette occasion, plusieurs films ont été projetés en version originale : un épisode de la série britannique tirée de *Brideshead revisited – Retour au château* – le matin ; puis *Sword of Honour – L'Épée d'honneur* – avec Daniel Craig, l'après-midi.

- Un des moments forts de la journée fut le repas, très convivial, pris en commun dans un salon de thé du centre-ville, que nous avions privatisé pour l'occasion.

- Ont bien voulu participer à cette journée dédiée au grand romancier britannique : Laurent Dandrieu, rédacteur en chef des « pages culture » de *Valeurs Actuelles* et critique de cinéma reconnu ; Benoît Le Roux, biographe d'Evelyn Waugh et Éric Fauquet, professeur honoraire des universités (qui a adhéré dans la foulée à notre association).

- Cette manifestation avait été annoncée par la presse nationale et Anne Lepape lui a consacré l'une de ses émissions, *Voix au chapitre*, sur Radio courtoisie, le mercredi 27 septembre 2023 (à laquelle participaient Benoît Le Roux, Laurent Dandrieu, Éric Fauquet et moi-même).

**b. Notre action en faveur du Patrimoine et de la qualité de vie sur les Avenues :**

La villa Ermitage :

- La presse locale nous a consultés au sujet de la **villa L'Ermitage**, 14 rue de L'Aigle, dont la propriétaire est décédée en 2023 : nous avions en effet déploré la dégradation de cette demeure en lui attribuant un « flop des Avenues » en 2022.

- Mme Boissier-Palun, la propriétaire, a légué la villa aux Sœurs de St-Joseph de Cluny, qui ont accepté au bout d'un an la succession, fort compliquée[4], mais qui s'est révélée bénéficiaire.

- Le Maire souhaiterait que ce soit une famille qui rachète cette maison. Nous ne pouvons qu'approuver et partager ce point de vue. Des offres seraient en cours.

La question du stationnement, encore et toujours :

- Nous avons par ailleurs réagi aux déclarations de M. Marini, affirmant publiquement, dans la livraison de *Oise hebdo* du 13 septembre 2023, qu'il avait « décidé d'**autoriser les Compiégnois à stationner devant chez eux**, à se garer devant leur porte cochère ».

- Cette déclaration a suscité un très vif mécontentement au sein de notre association (à une exception près). Vos nombreux courriels en portent témoignage : *dura lex, sed lex*.

- De fait, non seulement le *Code de la route* interdit cette pratique, mais l'arrêt de la Cour de cassation du 20 juin 2017, a cassé le jugement du tribunal de proximité de Cahors favorable à un propriétaire qui avait

[4] M. Boissier-Palun était en effet l'un des acteurs de la Françafrique et s'était notamment occupé des intérêts de l'empereur Bokassa

contesté l'amende qui lui avait été notifiée, au prétexte qu'il se garait devant chez lui et ne gênait pas le passage des piétons.

- Seuls les pompiers, les ambulances et les forces de l'ordre sont évidemment autorisés à stationner devant l'accès d'un logement.

**Cette action culturelle et civique a reçu un large écho favorable :**

22 nouveaux adhérents nous ont en effet rejoints, en 2023/2024, à l'issue de la journée Waugh, des concerts de musique celtique que nous avons organisés et de la diffusion à plusieurs milliers d'exemplaires de notre lettre ouverte au maire de Compiègne pour l'inciter à ne pas vendre l'annexe de l'ancienne église anglicane.

Ces adhésions confortent et confirment notre rayonnement local et national, voire international, puisque l'un de nos nouveaux adhérents habite Londres (et parfois Compiègne, puisqu'il possède une maison en haut de la rue Saint-Lazare).

**Donc bienvenue à nos 22 nouveaux adhérents :**

- Jean-Claude BARBARE (Compiègne)
- Bertrand BRASSENS (Compiègne)
- Bernard BRES (Paris)
- Jean-Paul CHAMBERY (Compiègne)
- M. et M$^{me}$ CHAUMONT (Compiègne)
- M. et M$^{me}$ COURRECH (Compiègne)
- Hervé DECOUSSY (Compiègne)
- Camille GALIC (Paris et Nice)
- Philippe et Christine LAMBERT (Compiègne)
- Christian LAPOINTE (Mende)
- M. et M$^{me}$ Willy LE GUIL (Compiègne)
- Françoise MONESTIER (Paris)
- Raymond PESCHER (Enghien)
- Nicole POINTIN (Compiègne)
- M. et M$^{me}$ de RAMBURES (Béthancourt-en-Valois)
- Maryvonne SZLACHTA (Hautefontaine)
- Vincent TOURNANT (Londres et Compiègne)

Le rapport moral est adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

## 2. Rapport financier :

Rapport présenté par Fabrice Thonnat, trésorier de l'association des Avenues de Compiègne.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

## 3. Augmentation des cotisations :

Les tarifs d'adhésion à l'association des Avenues de Compiègne sont restés inchangés depuis 2012.

Étant donné la multiplicité de nos activités et de nos publications, une augmentation de cotisation est soumise à l'Assemblée générale qui l'adopte à l'unanimité. Voici les nouveaux tarifs que nous appliquerons désormais :

**20 euros (membre actif), 25 euros (couple de membres actifs), 40 euros (membre bienfaiteur individuel), 50 euros (couple de membres bienfaiteurs)**.

## 4. Nos projets :

### a. En matière culturelle et patrimoniale :

- Nous sommes en train de monter un dossier de demande de protection renforcée de la villa Marcot : actuellement seules les façades et les toitures sont en effet inscrites au titre des Monuments historiques, pas l'intérieur ni l'annexe (où Henri Sauvage a pour la première fois utilisé les carrelages « métro » qui ont fait la renommée du célèbre immeuble à gradins du 26, rue Vavin, Paris 6e).

- Nous sommes par ailleurs en train d'organiser un colloque sur « **les Avenues de Compiègne, une villégiature entre château et forêt** », qui rassemblera en octobre 2025, au château de Compiègne, une bonne dizaine d'universitaires, conservateurs du patrimoine et architectes du Patrimoine.

- Nous publierons les actes et le maire de Compiègne s'est engagé a acheter des exemplaires de cette somme.

- Ces deux journées seront placées sous la présidence d'honneur de *Sir* Michael Edwards, de l'Académie française, membre du comité d'honneur de notre association, professeur émérite au Collège de France, anobli en 2014 par la Reine Elizabeth II en considération de son œuvre.

- Par ailleurs, mon vieux maître Jean Tulard, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), professeur émérite à la Sorbonne et à l'École pratique des Hautes études et lui aussi membre de notre comité d'honneur, m'a téléphoné hier soir pour me donner son accord pour coprésider ce colloque. (Il m'a même proposé d'écrire une préface pour les actes).

- Je tiens à remercier tout particulièrement M. Rapetti, directeur des domaines de Compiègne et Blérancourt, d'avoir accepté d'accueillir cette manifestation.

**b. En faveur de la qualité de vie dans le quartier des Avenues :**

- Constatant et déplorant l'absence d'un organe de démocratie participative digne de ce nom dans notre quartier, nous avons décidé de consulter de nouveau les riverains des Avenues et tous les défenseurs du patrimoine – naturel et historique – qui considèrent que les Avenues de Compiègne sont le fleuron de notre ville.

- Nous les inviterons dans la presse et par un tract à participer à la rédaction en ligne du **cahier de doléances des Avenues**.

A l'issue de cette consultation, nous ferons connaître ces doléances au cours du banquet républicain des Avenues (et non pas lors d'États généraux des Avenues, comme en 2019).

- Sur cette base, et comme en 2019, nous rédigerons un questionnaire que nous adresserons à tous les candidats déclarés, et publierons leurs réponses.

- Je tiens à noter que notre association, d'une parfaite neutralité politique, compte des adhérents de toutes tendances, puisque Bertrand Brassens, Michel Foubert ou Daniel Leca font partie de notre association, de même que M. Bombard, absent aujourd'hui.

A l'issue de cette présentation, une **motion au maire de Compiègne est débattue et adoptée à l'unanimité,** après deux amendements, dont l'un, proposé par Michel Foubert, est reformulé de manière plus adaptée par Bertrand Brassens, dernier membre à avoir rejoint notre association.

## 5. Remise des prix des Avenues 2024 :

Depuis 2015, et à l'exception de la seule année 2019, notre association attribue tous les ans des « top des Avenues » et depuis 2022 des « flop des Avenues ».

Nous restons cette année fidèles à cette tradition désormais bien établie :

### a. Le « top des Avenues 2024 » :

- Le « top des Avenues 2024 » a été attribué à M. et M$^{me}$ Antoine Liogier, qui ont rénové à grands frais et avec beaucoup de goût – en acceptant de suivre les prescriptions très exigeantes de l'ABF de l'époque, Monsieur Guénoun – la villa « néo-Louis XIII » du 11, rue de L'Aigle, ancienne école primaire privée (Institution Guynemer).

- Cette rénovation est en pointe d'un point de vue « écologique » : l'isolation utilise en effet du « béton de chanvre », matériau performant et durable.

- Par ailleurs, suprême raffinement, les annexes de la maison ont été rétablis en style « néo-Louis XIII », sur la suggestion de l'ABF.

**b. Le « flop des Avenues 2024 » :**

- Nous avons attribué par le passé plusieurs « top » à la Mairie de Compiègne : en 2020, pour les réaménagements de l'avenue de la Résistance – à la demande et en concertation avec notre association – ; en 2023, pour la rénovation de la clôture de l'annexe de l'ancien dépôt d'étalons de Compiègne ou Grandes Écuries du roi.

- Nous ne pourrons donc pas être taxés de partialité en attribuant cette année à la Municipalité un « flop » **pour la mise en vente de l'annexe de l'église anglicane**.

Dieu merci, cette vente ne devrait pas aboutir, en voici les raisons :

**Information sur les recours engagés par Etienne Diot**

**devant le Tribunal administratif**

1. M. Etienne Diot, conseiller municipal, a engagé un premier recours devant le Tribunal administratif, en août 2023, contre la délibération du conseil municipal du 3 mars 2023 autorisant la vente de l'annexe de l'ancienne église anglicane de Compiègne – qui venait pourtant d'entrer récemment dans le domaine public –, sans l'avoir préalablement déclassée, ni désaffectée.

A la suite de ce recours et à la demande de l'acheteur, deux nouvelles délibérations ont eu lieu le 15 mars 2024 – pour déclasser la parcelle – et le 12 avril 2024, pour permettre la vente du bien.

Or, les règles de droit n'ayant de nouveau pas été respectées, M. Diot s'est vu contraint de faire deux nouveaux recours :

2. Le premier, pour faire annuler la délibération du 15 mars 2024 relative au déclassement du domaine public de l'annexe de l'ancienne église anglicane.

En effet, le conseil municipal n'avait reçu aucune information sur les modalités de découpage de la parcelle avant de délibérer et de se prononcer.

Qui plus est, le plan de partition du lot avait été ajouté *a posteriori* dans les documents transmis à la Préfecture, alors qu'il n'avait pas été adressé aux membres du conseil municipal pour préparer et mûrir leur décision et leur vote.

**3.** Le second recours vise à annuler la délibération du 12 avril 2024 sur la vente de la parcelle à un particulier.

Il se fonde sur deux arguments :

a. Il n'y a pas eu de délibération, puisqu'il n'y a pas eu vote du conseil municipal : M. le Maire, lors du scrutin, a en effet demandé qui votait contre ce projet de vente (M. Diot, ainsi que sept autres membres du conseil qui, derrière Daniel Leca, avaient décidé, à la demande de notre association, de s'opposer à cette vente), mais, surpris par ce premier vote inattendu, n'a pas demandé qui votait pour, ni qui s'abstenait.

b. Par ailleurs, les conseillers municipaux n'avaient de nouveau reçu aucune information avant la délibération. C'est ainsi qu'Etienne Diot n'a pas pu obtenir communication du permis de construire avant la réunion du conseil.

La vente se fera-t-elle ? Notre association veillera dans tous les cas à évoquer ce problème dans le questionnaire qu'elle adressera aux candidats aux prochaines élections municipales …

Après épuisement des questions à l'ordre du jour :

## 5. Renouvellement du conseil d'administration :

Vincent BROCARD, Micette BENATTAR, Catherine CHARBONNIER-WOJTOWICZ, Jean-François DELMAS, Éric GEORGIN, Laurent JURGENSEN et Jean KERFOURN ont démissionné du conseil d'administration de l'association des Avenues de Compiègne.

A l'exception de Jean-François DELMAS – qui vient de quitter Compiègne – et de Micette BENATTAR – qui ne souhaite pas se représenter pour des raisons personnelles –, ils sont tous réélus à l'unanimité comme membres du CA.

**A l'issue, Éric GEORGIN est réélu président de l'association ; Catherine CHARBONNIER-WOJTOWICZ, secrétaire ; Vincent BROCARD, secrétaire adjoint ; Fabrice THONNAT, trésorier et Laurent JURGENSEN, responsable du site internet de l'association**.